



CAHIER DES CHARGES

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION EN 2024 DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'écologie, le Parc national des Pyrénées œuvre à la connaissance et la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, accueille et sensibilise tous les publics, et accompagne le territoire dans un développement durable.

Le Parc national assure également la gestion de deux réserves naturelles nationales : la Réserve naturelle nationale du Néouvielle et la Réserve naturelle nationale d'Ossau.

Soixante-douze agents sont mobilisés au service de la conciliation des activités humaines et des enjeux environnementaux sur le territoire.

Le bilan de l'activité de l'établissement, pour l'année 2023, sera présenté au sein d'un rapport d'activités.

L'objectif de la présente consultation est de procéder à la désignation d'une société en charge de la conception graphique du dit rapport d'activités et de son impression en 2024.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur la conception graphique du rapport d'activités dans le respect de la charte graphique du dit document définie par le Parc national des Pyrénées, et son impression.

Elle est ainsi détaillée :

1. Conception graphique du rapport d'activités 2023

A partir de la charte graphique du rapport d'activités du Parc national des Pyrénées définie en 2023, le rendu du rapport d'activités 2023 devra être conçu graphiquement en vue de son impression en février 2024.

De format A4, imprimé en quadrichromie, le rapport d'activités sera composé de vingt-huit pages.

Dans un souci de valorisation du Parc national des Pyrénées, la mise en page accordera une large place aux photos, dessins et schémas. Le Parc national des Pyrénées fournit les textes et les illustrations sous forme de fichiers informatiques.

Ce numéro sera structuré autour des grands chapitres suivants (*information non contractuelle*) :

- les temps forts 2023 ;
- l'enjeu « *connaître et préserver les patrimoines culturel et paysager du territoire* »,
- l'enjeu « *connaître et préserver le patrimoine naturel et suivre les changements globaux* »,
- l'enjeu « *développer et valoriser des activités locales respectueuses des patrimoines* »,
- l'enjeu « *valoriser et partager les connaissances pour mieux préserver* »,
- la surveillance du territoire,
- gérer en partenariat,
- une gouvernance partagée,
- la vie de l'établissement.

Le Parc national des Pyrénées se réserve le droit d'apporter des modifications à la maquette proposée par le prestataire. La version finale est validée par le Parc national des Pyrénées avec signature d'un bon à tirer. L'étape finale de fabrication est engagée après signature du bon à tirer.

2. Impression d'un numéro

L'impression se fait selon les impératifs suivants :

- format A4
- quadrichromie recto verso
- vingt-quatre pages + quatre pages de couverture avec une option de plus quatre pages intérieures
- papier couché moderne demi-mat : couverture en 200 grammes, pages intérieures en 150 grammes
- façonnage par deux piqûres à cheval
- 1 500 exemplaires avec une option de + 100 exemplaires

Le papier ne doit pas forcément être du papier recyclé. Néanmoins, le Parc national des Pyrénées tient à ce qu'il s'agisse d'un papier dont la production soit particulièrement respectueuse de l'environnement (*recyclé, FSC...*).

Le candidat peut émettre des propositions de référence de papiers sous réserve de transmettre un exemplaire imprimé référent.

3. Transformation en fichier PDF

Le prestataire transforme les fichiers des pages maquettées en un seul fichier PDF correspondant à l'ensemble du journal et procède à l'envoi des maquettes au Parc national des Pyrénées pour mise en ligne sur son site Internet www.pyrenees-parcnational.fr .

Le fichier en haute définition, les fichiers sources et un fichier basse définition téléchargeable sont à transmettre.

4. Livraison

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées, en petits conditionnements :

- ◇ au Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre – villa Fould - 65007 TARBES,

La livraison, qui s'effectue de plain pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. conception graphique du rapport,
2. impression du rapport,
3. transformation du rapport en différents fichiers exposés ci-dessus,
4. livraison,
5. total général.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- qualité de l'impression de produits similaires,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques et administratifs complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Caroline BAPT
Chargée de mission Communication du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 74
Mobile : 06 30 15 99 39
E-mail : caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 40
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Madame la Directrice
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 Tarbes cedex

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit **avant le vendredi 19 janvier 2024 à 12 heures**, date de réception des offres à l'adresse figurant en supra, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
6. deux exemplaires de produits numériques ou imprimés comparables au rapport d'activité,
7. une liste de référence ou de référents,
8. une attestation de régularité fiscale (*DC7 ou document équivalent en cours de validité*),
9. si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée : une attestation signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée.

ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.

La facturation de cette prestation interviendra à service fait, l'ordre de :

Office Français de la Biodiversité
Parc national des Pyrénées
Service facturier
Immeuble Tabella
125 impasse Adam Smith
34470 PEROLS

Elle doit intervenir via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Pour ce faire, voici les informations qui vous seront indispensables :

- dénomination et adresse postale de livraison et ou d'intervention :

Parc national des Pyrénées
Villa FOULD
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

- dénomination et adresse postale de facturation :

Office Français de la Biodiversité
Parc national des Pyrénées
Service facturier - Immeuble Tabella
125 impasse Adam Smith
34470 PEROLS

- données d'identification :

SIRET : 18650004700110

- adresse e-mail :

comptabilite@pyrenees-parcnational.fr

- renseignements CHORUS PRO :

Code service : DF_SG

A Tarbes, le jeudi 28 décembre 2023